

2020_CT2_337

OBJET : Mobilité – Déplacement, mobilité, transports et infrastructures – AVIS – Présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire de service public Semepa pour les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANQUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 10 décembre 2020

03_1_02

■ **Présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire de service public Semapa pour les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 17 Décembre 2020

28

MOB 028-17/12/20 BM

■ Présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire de service public Semapa pour les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

La commune d'Aix-en-Provence a assuré la gestion de ses parcs de stationnement en ayant recours à un contrat de délégation de service public conclu avec la Société d'Economie Mixte SEMEPA, le 29 décembre 1986. Ce contrat de délégation de service public a pour objet l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, la construction et l'exploitation des parcs en ouvrage Mignet, Méjanes et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement payant sur voirie.

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place de ses communs membres, les compétences définies par l'article L.5217-2 I du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Toutefois, en application de l'article L. 5218-2 I du même Code, les communes ont continué d'exercer depuis cette date les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI fusionnés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'article L.5218-2 I du CGCT prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la Métropole exerce les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 du CGCT que les communes n'avaient pas transférées à leur ancien EPCI d'appartenance. La Métropole est donc, à compter de cette date, en charge de la compétence en matière d'aires et parcs de stationnement sur l'ensemble de son territoire.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence du 29 décembre 1986, portant approbation du choix du délégataire et du contrat de concession pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 1 du 20 novembre 1987 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 2 du 2 décembre 1987 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 3 du 6 janvier 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 4 du 7 février 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 5 du 24 novembre 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface, modifié le 21 janvier 1991 en avenant 5bis, le 25 octobre 1993 en avenant 5ter et le 14 décembre 1998 en avenant 5quater ;
- L'avenant n° 6 du 22 décembre 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à

- l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
- L'avenant n° 7 du 9 juillet 1990 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 8 du 4 juin 1991 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 9 du 2 août 1991 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 10 du 16 novembre 1993 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 11 du 28 octobre 1994 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 12 du 24 avril 1996 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 13 du 27 octobre 1997 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 14 du 1^{er} septembre 1999 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 15 du 14 avril 2004 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 16 du 30 août 2004 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avenant n° 13 du 30 août 2005 à la convention de concession du 29 décembre 1986 passée entre la ville d'Aix-en-Provence et la Société d'Economie Mixte SEMEPA relatif à l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, à la construction et à l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès et Signoret ainsi que l'exploitation du stationnement en surface ;
 - L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 décembre 2020.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et le stationnement payant sur voirie pour l'année d'exercice 2018 a été remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant les parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et du stationnement payant sur voirie pour l'année 2018, remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Note de synthèse – Aix-en-Provence – Carnot – Mejanès – Pasteur – Signoret – Cardeurs – Mignet – Bellegarde et voirie

La synthèse présentée ci-après porte sur le Rapport d'Activité 2018 du Délégué de Service Public concernant les parcs de stationnement Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet, Signoret, Mejanès ainsi que la gestion du stationnement payant sur voirie inclus dans le périmètre du contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Il est précisé que le contrat concerne deux compétences relevant de la métropole, pour les parcs de stationnement et de la commune d'Aix-en-Provence pour la gestion du stationnement payant sur voirie.

1. Compte rendu technique

a. Présentation

Les parcs Bellegarde (337 places), Cardeurs (116 places), Carnot (656 places), Pasteur (645 places), Mignet (814 places), Signoret (303 places), Mejanès (790 places) ainsi que le stationnement payant sur voirie concernant 3 500 places sont gérés par la société Semepa depuis la notification du contrat de DSP le 29 décembre 1986 pour une durée de trente-cinq ans.

b. Ouverture et gardiennage

Les parkings sont ouverts en permanence aux usagers abonnés et usagers horaires. La sécurité des parcs Bellegarde, Signoret, Pasteur, Carnot et Cardeurs en dehors de la présence de personnel est assurée par le Centre de Contrôle à Distance (CCD) la nuit de 20h à 7h, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Des agents de sécurité peuvent également être déployés sur place à la demande du gestionnaire. Du lundi au samedi et de 7h à 20h, la sécurité des parcs est maintenue par la présence du personnel de la Semepa.

c. Equipes et outils de maintenance

Les équipes d'exploitation-maintenance locales des parcs ne sont pas décrites au sein du rapport d'activité 2018 du Délégué.

Le CCD mis en place en 2018 permet également le renvoi de toutes les alarmes critiques des installations techniques des parcs et gère le pilotage des équipements de péage à distance en permanence. La gestion centre est assurée par cinq opérateurs spécialisés travaillant en trois-huit.

d. Travaux de maintenance et contrôles

La gestion des installations techniques est assurée par la mise en place de divers contrats de maintenance.

Les travaux marquants de l'année 2018 sont listés ci-après :

- Pasteur, Bellegarde et Mignet : changement intégral du matériel de péage avec lecture de plaques d'immatriculation et remplacements des caisses automatiques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

- Bellegarde : ajout de caméras sur le système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès ;
- Méjanès : création de 2 accès piétons, ajout de caisses automatiques, de caméras de surveillance et de contrôle d'accès.

Le montant de ces investissements n'est pas précisé.

- Stationnement sur voirie : installation de 50 horodateurs dans le quartier des facultés.

Le montant de cet investissement s'élève à 351 k€ HT.

2. Compte rendu financier

a. Tarifs

Une grille tarifaire commune s'applique sur les parkings Bellegarde, Carnot, Méjanès, Pasteur et Signoret. Elle est déclinée en tarifs de jour (8h00 à 18h30) et tarifs de nuit. Elle comprend une gratuité pour la première demi-heure de stationnement.

Le parking Mignet a sa propre grille tarifaire, elle aussi déclinée en tarifs de jour et de nuit, avec une gratuité pour la première demi-heure de stationnement.

Le parking Cardeurs a sa propre grille tarifaire, également déclinée en tarifs de jour et de nuit, mais sans gratuité.

Les tarifs des abonnements ont été adaptés pour chaque parc, et comportent notamment des tarifs préférentiels pour les résidents.

Les tarifs du stationnement sur voirie se déclinent par zone, avec des gratuités allant de 30 minutes à 1h30, et des tarifs pour les résidents.

Les tarifs n'ont pas évolué en 2018, à l'exception des tarifs du stationnement sur voirie.

b. Chiffre d'affaires global

Le chiffre d'affaires global de la délégation de service public atteint 11 159 k€ HT en 2018, en recul de -3,5% par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 11 565 k€ HT.

Le détail du chiffre d'affaires issu des abonnements, total ou par parcs, est absent du rapport annuel. On constate une forte demande d'abonnements et une importante liste d'attente. Aucune amodiation n'a été vendue en 2018.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 11 632 k€ HT, aucun détail n'apparaît quant à l'écart de 473 k€ HT avec le chiffre d'affaires présenté.

c. Aspects commerciaux – Bellegarde

Les recettes horaires du parking Bellegarde s'établissent à 1 185 k€ HT, soit 3 515 € HT par place.

La fréquentation de 380 893 entrées horaires, dont 80 203 sorties gratuites, est en hausse de 4,9%, alors qu'elle atteignait 363 185 entrées horaires en 2017. La fermeture des Trois Places située en surface au stationnement favorise probablement la fréquentation de ce parc.

Le ticket moyen payant s'élève à 4,76 € TTC.

Le nombre d'abonnés atteint 176 auxquels s'ajoutent 4 amodiataires.

d. Aspects commerciaux – Cardeurs

Les recettes horaires du parking Cardeurs s'établissent à 875 k€ HT, soit 7 545 € HT par place, ce qui est remarquable.

La fréquentation de 161 810 entrées horaires est en déclin de -2,6%, alors qu'elle atteignait 166 211 entrées horaires en 2017.

Le ticket moyen s'élève à 6,56 € TTC.

Il est relevé un nombre de 37 abonnés, uniquement des abonnés de nuit, ce qui explique en partie les excellentes performances sur les entrées horaires puisque les places « abonnés » sont disponible en journée, il n'y a aucun amodiataire.

e. Aspects commerciaux – Carnot

Les recettes horaires du parking Carnot s'établissent à 1 409 k€ HT, soit 2 148 € HT par place.

La fréquentation horaire s'élève à 362 478 entrées horaires, dont 41 389 sorties gratuites. Elle est en hausse de 7,6% par rapport à 2017 où elle atteignait 336 914 entrées. Comme pour le parc Bellegarde, la fermeture des Trois Places au stationnement favorise probablement la fréquentation de ce parc.

Le ticket moyen payant s'élève à 5,30 € TTC.

Il est relevé un nombre total de 365 abonnés auxquels s'ajoutent 96 amodiataires.

f. Aspects commerciaux – Pasteur

Les recettes horaires du parking Pasteur s'établissent à 1 155 k€ HT, soit 1 815 € HT par place.

La fréquentation de 339 356 entrées horaires, dont 46 805 sorties gratuites. Elle est en hausse de 7,4% par rapport à 2017 où elle atteignait 316 064 entrées.

Le ticket moyen payant s'élève à 4,76 € TTC.

Le nombre d'abonnement s'élève à 572, dont 262 ont été souscrit par la commune, auxquels s'ajoutent 27 amodiataires.

Une redevance de 110 k€ TTC est versée par la Poste au délégataire en compensation de la réduction de capacité de 35 places pour l'aménagement d'un centre de distribution du courrier.

g. Aspects commerciaux – Mignet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Les recettes horaires du parking Mignet s'établissent à 2 858 k€ HT, soit 3 511 € HT par place.

La fréquentation de 668 294 entrées horaires, dont 45 600 sorties gratuites, est en hausse de 1,9%, par rapport à 2017 où elle atteignait 655 622 entrées.

Le ticket moyen payant s'élève à 5,54 € TTC.

Il est relevé un nombre total de 304 abonnés, auxquels s'ajoutent 80 amodiataires.

h. Aspects commerciaux – Signoret

Les recettes horaires du parking Signoret s'établissent à 78 k€ HT, soit un très faible montant de 256 € HT par place. Ce parking est essentiellement fréquenté par des abonnés.

La fréquentation de 20 263 entrées horaires, dont 884 sorties gratuites, est en progression soutenue de 28,5%. Elle atteignait 15 766 entrées horaires en 2017.

Le ticket moyen payant s'élève à 5,01 € TTC.

Il est relevé un nombre total de 326 abonnés, auxquels s'ajoutent 4 amodiataires.

i. Aspects commerciaux – Méjanes

Les recettes horaires du parking Méjanes s'établissent à 707 k€ HT, soit 895 € HT par place.

La fréquentation de 212 910 entrées horaires, dont 30 492 sorties gratuites. Elle est en hausse de 11,6%, par rapport à 2017 où elle atteignait 190 865 entrées.

Le ticket moyen payant s'élève à 4,69 € TTC.

Le nombre d'abonnés atteint 523, auxquels s'ajoutent 105 amodiataires.

j. Aspects commerciaux – Voirie

Les recettes de voirie s'établissent à 1 970 k€ sans que le délégataire ne précise si cela s'entend hors taxes ou avec la TVA. Ce montant diffère du montant de 974 k€ HT inscrit dans les comptes d'exploitation. Le délégataire n'apporte pas de détail sur l'écart entre les recettes collectées par la régie municipale et celles comptabilisées, mais l'application de l'article 1 de l'avenant n°14, prévoyant que 72% des recettes, minorées des dépenses engagées par la ville d'Aix-en-Provence pour la surveillance du stationnement sur voirie, reviennent au délégataire, constitue une potentielle justification. L'incertitude sur le traitement de la TVA pourrait également justifier l'écart constaté.

Les recettes sur voirie collectées par la régie municipale sont en baisse significative de -38,5%, et s'établissaient à 3 204 k€ en 2017. Ceci peut en partie s'expliquer par la mise en œuvre de la réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie qui a contraint les communes à réorganiser cette politique.

Sur la base de recettes de voirie collectées par la régie municipale de 1 970 k€, la recette par place s'établirait à 563 €.

Il y a eu 551 517 transactions payantes pour le stationnement sur voirie en 2018, soit une transaction moyenne de 4.30 € TTC.

k. Analyse financière de la délégation

Les charges d'exploitation représentent 5 854 k€ HT en 2018 pour l'ensemble du contrat.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les autres charges d'exploitation et de maintenance, pour 23% des produits d'exploitation, soit 2 624 k€ HT,
- les charges de personnel, pour 22% des produits d'exploitation, soit 2 547 k€ HT,
- les impôts et taxes pour 6% des produits d'exploitation, soit 683 k€ HT.

Les charges d'exploitation atteignent 819 € HT par place.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 5 778 k€, soit 50% du chiffre d'affaires. Il est en baisse de -2,1% par rapport à l'année précédente où il apparaissait à 5 898 k€.

Les amortissements, frais financiers et provisions atteignent 1 575 k€. On constate des éléments comptables exceptionnels de 7 573 k€. Il s'agit essentiellement de réévaluations des actifs et des provisions en vue de la clôture de la concession en 2021. Le résultat avant impôt s'élève à 11 776 k€.

Après impôts sur les sociétés, comptabilisés à 3 702 k€ et la participation des salariés de 355 k€, le résultat net s'établit à 7 718 k€. Ce résultat quadruple par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 1 921 k€, sous l'effet des éléments exceptionnels.

Hors résultat exceptionnel et fiscalité associée, le résultat s'établirait probablement autour de 2,5 millions d'euros, progressant d'environ 30% par rapport à l'année précédente.

Le délégataire ne donne aucune information sur les actifs présents dans l'inventaire des biens, que ce soit leur nature ou leur valorisation.

3. Qualité du service

a. Description des services

Semepa propose les services suivants : système de guidage à la place sur les parcs Carnot et Bellegarde, système de reconnaissance de plaques d'immatriculation pour l'ouverture des barrières sur tous les parcs exceptés les parcs Signoret et Cardeurs, système de vidéosurveillance, bornes de recharge pour les véhicules électriques et places de stationnement dédiées, site internet indiquant le nombre de places disponibles en direct et application smartphone gratuite « Path To Park ».

b. Mode de paiement

Tous les modes de paiements sont disponibles au sein des parkings. Le paiement via télépéage Liber'T a été mis en place sur le parc Mignet en 2018.

c. Réclamations

Le rapport d'activité 2018 du Délégataire ne fournit pas d'information quant au nombre de réclamations recensées sur ces parcs durant l'année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

d. Evènements marquants

Le rapport d'activité 2018 du Délégataire indique qu'un faible nombre de SDF a pénétré au sein des parcs et ne fournit pas d'information supplémentaire quant aux éventuels faits marquants au sein de ces parcs durant l'année.

4. Conclusion générale

Le contrat de délégation de service public du stationnement sur voirie et des sept parcs sur la commune d'Aix-en-Provence arrive bientôt à son terme. Il apparaît aujourd'hui profitable, bien qu'en 2018 les éléments exceptionnels puissent altérer l'appréciation de la dynamique financière de même que quelques lacunes dans les éléments transmis par le délégataire.



CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

A

AIX-EN-PROVENCE

CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

EXERCICE 2018

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI

N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



SOMMAIRE

Convention publique de stationnement	Page 3
Fréquentation des parkings	Page 5
Tarifications	Page 8
Synthèse sur nos abonnés	Page 10
Sécurité	Page 15
Environnement	Page 16
Travaux de modernisations lancés en 2018	Page 17
Stationnement sur voirie	Page 19
Comptes de l'exercice	Page 24

En vertu d'un contrat de concession en date du 29 décembre 1986 et de ses avenants successifs, la S.E.M.E.P.A. est concessionnaire du stationnement payant à Aix-en-Provence.

La concession comprend sept parcs de stationnement :

- BELLEGARDE 337 places – ouvert en 1977
- CARDEURS 116 places – ouvert en 1977
- CARNOT 656 places – ouvert en 1977 pour 320 places étendu en 1989
- PASTEUR 636 places – ouvert en 1978 pour 415 places et agrandi en 1987 et 1997
- MIGNET 814 places – ouvert en novembre 1991 pour 500 places et ouverture de l'extension de 310 places en août 2010.
- SIGNORET 303 places – ouvert en octobre 1993
- MEJANES 790 places – ouvert en octobre 1992

La concession comprend en outre 3500 places de stationnement sur voirie.

L'avenant n°16 au contrat de concession, en date du 30 août 2004 a pris acte du retrait de la concession des parcs de stationnement Thomson (450 places), Villevieille (30 places), Aigle d'or (50 places), Passage à niveau (130 places), Lapierre (450 places), et Gare Routière (360 places) tous situés sur l'emprise de l'opération d'aménagement Sextius Mirabeau, pour permettre la réalisation de la dite opération.

Dans le cadre du rachat du bâtiment de la Poste avenue des Belges, l'aménagement d'un centre de distribution du courrier a dû être réalisé au Parking Pasteur. Ces travaux ont conduit à la suppression de 35 places de stationnement, ce qui réduit la capacité du parc à 645 places. Toutefois la SEMEPA, qui a financé ces travaux, reçoit de la Poste une redevance annuelle (110 204,59 € T.T.C. en 2018).

En ce qui concerne le parking MEJANES, il convient de rappeler que le Conseil Municipal du 18 décembre 1997 a décidé son rachat pour le confier à la SEMEPA.

En effet, la concession avait été confiée à l'origine à un groupe privé qui y a renoncé.

Concernant le stationnement sur voirie, il faut noter que la politique de gestion du centre-ville devrait conduire à supprimer des emplacements de façon régulière en plein centre, et l'offre complémentaire (création de zones de stationnements aux Milles et au Pont de l'Arc en 2011) quand elle existe, se trouve de plus en plus éloignée.

Le 1^{er} septembre 2016, la Ville a engagé des travaux de piétonisation des trois places Palais, Prêcheurs, Madeleine, ce qui a conduit à la suppression de plus de 200 places en centre-ville, certainement les plus utilisées.

Les tarifs applicables sont prévus par délibération du Conseil Municipal.

Par dérogation « une gratuité » est instituée sur certaines voies dans la limite d'une franchise variant de 30 minutes à 1 heure 30 minutes selon les zones et leur éloignement du centre-ville.

Conformément à la loi dite « Hamon » N° 2014-344 du 17 mars 2014, en application depuis le 1^{er} juillet 2015, les tarifs des parkings ont dû être reconstruits afin de créer des tranches de tarification au 1/4 heure.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Les tarifs des parkings gérés par la SEMEPA, n'ayant pas été actualisés depuis 2004, mais seulement harmonisés dans la délibération du Conseil Municipal du 09 décembre 2009, et afin de favoriser l'utilisation des transports en communs, conformément aux indications du PDU, il a été procédé à cette occasion, à une augmentation substantielle de ceux-ci.

Les charges fixes ayant bien sûr augmenté en 11 années, cette nouvelle tarification permet à la SEMEPA de rattraper cet écart.



ACCUEIL ACTUALITÉS PARKINGS VOIRIE ABONNÉS PARC PRIVÉ CONTACT

PARKINGS

-  Parc Méjanas
-  Parc Mignet
-  Parc Hallegarde
-  Parc Pasteur
-  Parc Signoret
-  Parc Cardours
-  Parc Rambot

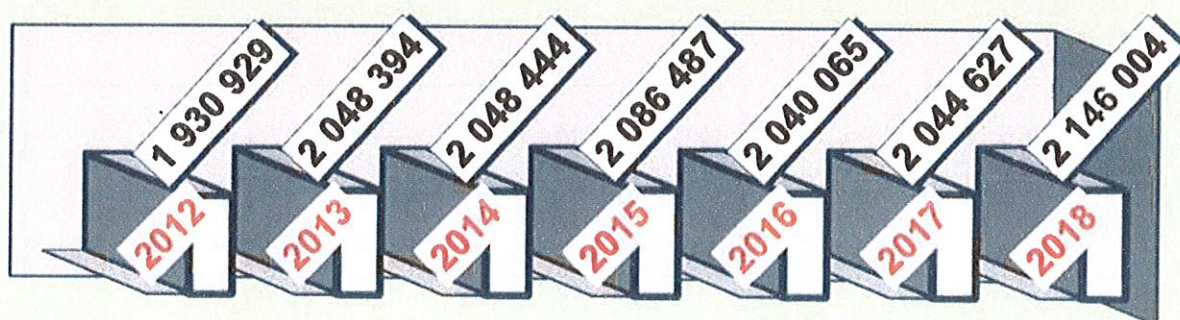


Fréquentations

Dans les parcs en ouvrage, sur les sept dernières années, la fréquentation horaire intégrant les sorties payantes et les sorties gratuites (≤ 30 minutes comprises) dans les parcs de stationnement a évolué de la façon suivante :

PARCS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bellegarde	308 874	337 225	318 431	343 620	335 019	363 185	380 893
Cardeurs	165 344	162 603	164 696	162 582	159 255	166 211	161 810
Carnot	314 030	338 800	327 090	356 561	341 755	336 914	362 478
Méjanes	173 866	180 234	199 010	202 455	188 231	190 865	212 910
Mignet	611 934	656 766	658 115	658 909	667 177	655 622	668 294
Pasteur	343 251	355 462	360 662	342 632	331 255	316 064	339 356
Signoret	13 630	17 304	20 440	19 728	17 373	15 766	20 263
TOTAUX	1 930 929	2 048 394	2 048 444	2 086 487	2 040 065	2 044 627	2 146 004

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARCS DE STATIONNEMENT DE 2012 à 2018



On constate un maintien de la fréquentation des parkings sur l'ensemble du périmètre. Les parkings relais commencent à être connus et ont leur utilité pour les gens venant travailler à Aix ainsi que les étudiants.

Les accès au centre-ville sont moins pratiques depuis la mise en place de « l'état d'urgence » et les travaux engagés dans plusieurs quartiers provoquent aussi la réticence de certains usagers à venir dans Aix.

Nombre d'usagers ayant stationné gratuitement moins d'une demi-heure dans chaque parc :

PARCS	Année 2018				
Bellegarde et Signoret	81 087	entrées gratuites	75 949	en 2017	
Carnot	41 389	entrées gratuites	39 939	en 2017	
Pasteur	46 805	entrées gratuites	42 935	en 2017	
Mignet	45 600	entrées gratuites	47 436	en 2017	
Méjanès	30 492	entrées gratuites	25 669	en 2017	

Soit un total de **245 373** stationnements de moins d'une demi-heure et gratuits contre 231 928 en 2017 ; quasiment 672 par jour.

Dans le détail, et compte tenu des places occupées par les abonnés, la fréquentation horaire des parcs s'établit comme suit :

ANNEE 2018

Données statistiques

Parc	Nb places	entrées totales A+B	A -1/2 h gratuite	B-entrées payantes	recette horaire hors taxes	**places horaires	***Taux de rotation	****ticket moyen H.T	ticket moyen T.T.C
Bellegarde	334	379 058	80 203	298 855	1 184 546 €	262	3,13	3,96 €	4,76 €
Cardeurs	109	160 014	0	160 014	875 261 €	109	4,02	5,47 €	6,56 €
Carnot	656	360 477	41 389	319 088	1 408 822 €	359	2,44	4,42 €	5,30 €
Pasteur	635	337 973	46 805	291 168	1 154 555 €	251	3,17	3,97 €	4,76 €
Mignet	814	664 364	45 600	618 764	2 858 287 €	605	2,80	4,62 €	5,54 €
Signoret	301	19 494	884	18 610	77 718 €	70	0,73	4,18 €	5,01 €
Méjanès	796	211 489	30 492	180 997	707 268 €	370	1,34	3,91 €	4,69 €
	3 645	2 132 869	245 373	1 887 496	8 266 455 €	2 026	2,55	4,38 €	5,26 €

La fréquentation des parcs de stationnement par les usagers horaires s'apprécie en fonction d'un ratio appelé taux de rotation.

Il indique combien de véhicules occupent un même emplacement dans une journée de 24 heures.

Le ticket moyen TTC représente la somme moyenne payée par chaque usager.

Commentaires sur la variation des fréquentations :

✓ Bellegarde : la fréquentation de ce parc est en hausse cette année, on peut penser que la fermeture des Trois Places au stationnement a favorisé cette fréquentation.

✓ Cardeurs : le taux de remplissage du parking Cardeurs reste important. Des travaux de rénovations ont été réalisés en 2018 ainsi que le changement du matériel de péage qui était très ancien.

✓ Carnot : la fréquentation de ce parc est en hausse cette année, on peut penser que la fermeture des Trois Places au stationnement a favorisé cette fréquentation.

✓ Méjanes : après des travaux d'embellissement et d'éclairage, ainsi que l'ouverture aux piétons de deux entrées supplémentaires, on remarque une augmentation de la fréquentation. C'est le parking de la culture et de l'art à proximité du forum culturel mais également de la Gare Routière.

✓ Mignet : fréquentation stable malgré les travaux de voirie importants à proximité.

✓ Pasteur : fréquentation en hausse depuis l'an dernier avec une rotation toujours importante. Toutefois, l'utilisation du parking relais des Hauts de Brunet freine surement cette hausse.

✓ Signoret : il s'agit surtout d'un parc d'abonnés qui accueille quelques clients horaires lorsque le parc Bellegarde est complet.

TARIFICATION

Sur l'année 2018, la grille des tarifications est restée inchangée. Depuis la mise en application de la loi Hamon, une tarification au ¼ d'heure est appliquée.

PARKINGS BELLEGARDE CARNOT MEJANES PASTEUR SIGNORET

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

1er ¼ d'heure gratuit
2ème ¼ d'heure gratuit
le 1er ¼ d'heure suivant 1.10 €
chacun des 3 ¼ d'heure suivants 0.80 €
chacun des 21 ¼ d'heure suivants 0.40 €
chacun des 15 ¼ d'heure suivants 0.30 €
pour 10 heures 30 de stationnement 16.40 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

1er ¼ d'heure gratuit
2ème ¼ d'heure gratuit
le 1er ¼ d'heure suivant 0.50 €
chacun des 2 ¼ d'heure suivants 0.80 €
chacun des 49 ¼ d'heure suivants 0.10 €
pour 13 heures 30 de stationnement 7.00 €
24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 20 €

PARKING CARDEURS

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

le 1er ¼ d'heure 2 €
chacun des 4 ¼ d'heure suivants 0.60 €
chacun des 37 ¼ d'heure suivants 0.50 €
pour 10 heures 30 de stationnement 22.90 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

le 1er ¼ d'heure 1.50 €
le 2ème ¼ d'heure suivant 0.50 €
chacun des 20 ¼ d'heure suivants 0.20 €
chacun des 32 ¼ d'heure suivants 0.10 €
pour 13 heures 30 de stationnement 9.20 €
24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 25 €

PARKINGS MIGNET

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

1er ¼ d'heure gratuit
2ème ¼ d'heure gratuit
le 1er ¼ d'heure suivant 2 €
chacun des 4 ¼ d'heure suivants 0.60 €
chacun des 35 ¼ d'heure suivants 0.50 €
pour 10 heures 30 de stationnement 21.90 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

1er ¼ d'heure gratuit
2ème ¼ d'heure gratuit
le 1er ¼ d'heure suivant 1.50 €
le 2^{ème} ¼ d'heure suivant 0.50 €
chacun des 20 ¼ d'heure suivants 0.20 €
chacun des 30 ¼ d'heure suivants 0.10 €
pour 13 heures 30 de stationnement 9.00 €
24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 25 €

La tarification des **abonnements** reste inchangée à ce jour.

TARIFS 2018	BELLEGARDE CARNOT		CARDEURS	PASTEUR		MEJANES		MIGNET		SIGNORET	
STATUT	RESIDANT	NON RESIDANT		RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT
PAR MOIS	69 €	90 €		61 €	80 €	46 €	75 €	84 €	110 €	61 €	80 €
PAR TRIMESTRE	207 €	270 €		183 €	240 €	138 €	225 €	252 €	330 €	183 €	240 €
PAR SEMESTRE	414 €	540 €		366 €	480 €	276 €	450 €	504 €	660 €	366 €	480 €
PAR AN	760 €	990 €		670 €	880 €	488 €	825 €	945 €	1 210 €	670 €	880 €
ABONNEMENTS DE NUIT	25 €		35 €	25 €		25 €		25 €			
ABONNEMENTS MOTO TRIMESTRE	90 €		90 €	90 €		90 €		90 €			

Par ailleurs au 31 décembre 2018, on comptabilise 316 places louées en contrat d'amodiations.

Le tarif des **amodiations** a été fixé par le Conseil Municipal :

- à 25 000 €uros T.T.C. pour 30 ans
- à 30 000 €uros T.T.C. pour 50 ans

Aucune amodiation n'a été attribuée en 2018.

Le stationnement des deux roues motorisées a été autorisé dans les parcs, ce qui semble satisfaire en particulier les utilisateurs habitant dans le centre-ville.

Le tarif de l'abonnement a été fixé à 30 euros par mois et cet abonnement est payable au trimestre.

Parcs	abonnés permanents	variation	abonnés Mairie	amodiations	Total abonnés permanents	liste d'attente	abonnés motos	abonnés de nuit
Bellegarde	99	-5 /		4	103	848	2	75
Cardeurs	0 /	/		0	0	0	0	37
Carnot	298 /		31	96	425	516	4	32
Pasteur	259	-30	262	27	548	1248	2	49
Mignet	203	7	15	80	298	1388	4	82
Signoret	242	-10	84	4	330	445 /	/	/
Méjanès	429	-13	75	105	609	304	3	16
TOTAUX	1530	-51	467	316	2313	4749	15	291

Il est précisé que tous les abonnements sont payants sur la base des tarifs indiqués plus haut.

Les parcs accueillent des abonnés en surnombre.

Enfin, le parking Signoret, qui n'héberge quasiment que des abonnés, est géré à distance par le personnel du parking Bellegarde éloigné de moins de 150 mètres.

La forte demande d'abonnements et, d'une façon générale, la fréquentation élevée, s'expliquent en partie par des tarifs raisonnables qui pourraient être augmentés prochainement.

Les parkings Carnot et Bellegarde ont été réhabilités en 2014, des travaux importants sur l'ensemble des deux sites, ont été réalisés.

L'ensemble des peintures des parkings a été refaite ainsi que la signalétique. Cette phase de travaux a permis de rajouter deux systèmes de guidage à la place afin d'offrir à la clientèle la possibilité de se garer rapidement grâce à une information visuelle des places disponibles.

L'extension du parking Mignet, pour porter sa capacité de 500 à 810 places, a été l'occasion de réhabiliter la partie ancienne.

Les installations de péage ont été renouvelées dans les parkings Méjanès, Bellegarde et Pasteur en matériel de marque Designa et les parking Mignet et Cardeurs ont été équipés du matériel de marque Xerox identique à celui du parking Rotonde.

L'ensemble des parkings (à l'exception des parcs Signoret et Cardeurs) bénéficient d'un système de lecture et reconnaissance de plaques d'immatriculation. Ce système offre deux avantages majeurs pour le service apporté à la clientèle.

Le premier est la reconnaissance des abonnés et l'ouverture des barrières sans présentation des cartes d'abonnement. Le trafic se trouve fluidifié car l'acquisition de places se fait très rapide.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_C12-337-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le deuxième est la recherche dans la base de données par numéro de plaques pour un client qui aurait perdu son ticket. Cette recherche le dispense donc de payer le forfait « ticket perdu » de 20 € ou 25 € mais permet de facturer en rapport du réel temps passé dans le parc. C'est là encore un service apporté à la clientèle.

A titre indicatif, 1 493 337 transactions par carte bancaire ont eu lieu pendant l'année 2018 pour un montant de 8 516 €, soit 85,85 % des paiements pour un ticket moyen de 5.70 € TTC.

Le télépéage a été mis en service en 2018 pour le parking Mignet.

Le taux de paiement par carte bancaire est donc très important.

Nous remarquons que plus de 85% des paiements sont réalisés par des moyens dématérialisés (CB, CB sans contact, cartes TOTAL GR, Télépéage).

La possibilité de paiement sans contact aux caisses automatiques a été mise en place progressivement en fin d'année 2015 et s'est poursuivie en 2017 pour être complètement opérationnelle en 2018.

Les montants de paiement sous cette forme peuvent être acceptés jusqu' à 20 € ce qui représente une somme suffisante pour régler son stationnement. Cette solution technique a été déployée dans l'ensemble des parkings de la SEMEPA.

Désormais tous les parcs acceptent les paiements par carte GR ou Total et le système télépéage Liber-T, au parc Rotonde ou Mignet.

Des abonnements de nuit sont proposés aux habitants du centre-ville. Leur nombre s'élève à 291 à fin 2018

Les abonnements de nuit permettent de stationner 24h/24h et d'entrer et sortir du parking autant de fois que le souhaite l'usager. Cependant, deux zones de tarification sont facturées de façon différente :

- Tarification mensuelle forfaitaire pour la partie nuit, de 19h00 à 8h00 et le dimanche toute la journée, soit 102 heures par semaine
- Tarification horaire pour les heures de jour, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00, soit 66 heures par semaine.

Chaque mois, l'abonné a la possibilité de consulter et éditer par l'intermédiaire du site internet de la SEMEPA, une facture comportant le forfait de nuit pour le mois qui commence.

Par ailleurs, le prix des stationnements de jour, s'il y en a, est payé soit auprès des caisses automatiques, soit auprès des bornes de sorties, avec une tarification commune au tarif horaire pratiqué dans les parcs.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs forfaitaires mensuels pour les heures de nuit :

* Parc Bellegarde	25 €
* Parc Carnot	25 €
* Parc Pasteur	25 €
* Parc Mignet	25 €
* Parc Méjanes	25 €
* Parc Cardeurs	35 €

Tarifs horaires de jour à régler aux caisses automatiques du parc en cas de dépassement des heures de nuit :

- Cf tarif horaire des parcs de stationnements

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, sur les 7 parcs de stationnement de la concession seul le parking Mignet fonctionne en 3 x 8, les six autres fonctionnent en 2 x 8 :

- ☛ Cardeurs
- ☛ Carnot
- ☛ Méjanes
- ☛ Bellegarde (assurant le suivi de Signoret)
- ☛ Signoret
- ☛ Pasteur

A ce jour, l'ensemble des parcs propose la gratuité de la première demi-heure sauf Cardeurs.

Dans les parcs en 2 x 8, le Centre de Contrôle à Distance assure la sécurité de ces parcs la nuit, les dimanches et jours fériés, et peut envoyer à la demande des agents de sécurité de qualification SSIAP1.

Le ménage est réalisé chaque jour de 4h00 à 7h00 par le personnel d'un prestataire externe spécialisé dans le nettoyage des parkings. Ce personnel est équipé de moyens industriels et professionnels pour réaliser ces tâches.

La possibilité de paiement sans contact aux caisses automatiques a été mise en place progressivement en fin d'année 2015 s'est poursuivie en 2016 et 2017, pour être généralisée à l'ensemble des parcs en 2018.

Désormais, tous les parcs acceptent les paiements par carte GR ou Total et le système télépéage LiberT, opérationnel au parking Mignet.

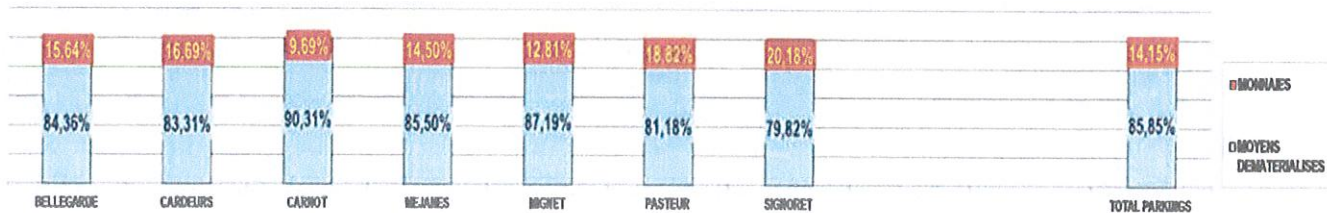
Service client
02 44 43 34 30

SEMPA
Service client
02 44 43 34 30

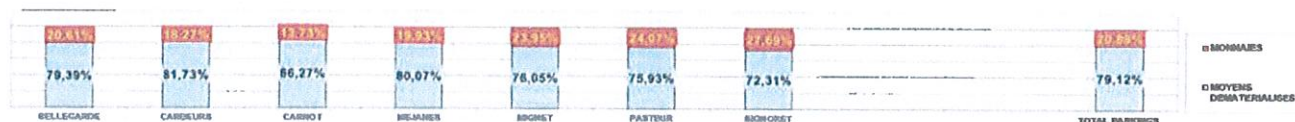
Service client
02 44 43 34 30



REPARTITION DES PAIEMENTS
NUMERAIRES CARTES BANCAIRES
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018



REPARTITION DU NOMBRE D'OPERATIONS DE PAIEMENT
NUMERAIRES CARTES BANCAIRES - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018



Bien que le volume des paiements CB ait fortement évolué sur l'exercice, il est à noter que les commissions bancaires ont, à l'inverse, bénéficié d'une réduction significative de leur montant, suite à différentes négociations menées auprès de nos partenaires bancaires et cela depuis 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

En ce qui concerne le parking Méjanès, dont la ville a racheté la concession à la société CIST pour un prix de 29 millions de francs hors taxes soit 4 421 022 euros et donné en concession à la S.E.M.E.P.A, l'avenant n° 13, signé le 22 décembre 1997, prévoit le versement au concédant d'une redevance annuelle de 184 209,18 € (1.208.333 F).

Hors redevance, l'exploitation du parking Méjanès est aujourd'hui équilibrée grâce notamment aux abonnements au nombre de 609 ainsi qu'une augmentation amorcée de la fréquentation horaire.

SECURITE

Suite à un vol à main armée qui a eu lieu 17/09/2013, dans les locaux de votre société malgré les normes de sécurité en vigueur, la Direction a souhaité renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Un audit a été réalisé par une société spécialisée en conseils en sécurité.

Des préconisations ont été faites.

La direction a fait réaliser l'ensemble des travaux de sécurisation et est même allée au-delà des préconisations initiales.

Ainsi les locaux sont sécurisés avec des normes très élevées.

Des SAS de sécurité ont été créés et des procédures strictes sont en place au quotidien.

Il faut également noter que le développement des moyens de paiement dématérialisés qui représentent plus de 85 % des paiements renforce la sécurité du personnel par la diminution de la manipulation d'argent liquide.

Néanmoins la sécurité dans les parcs de stationnement se maintient à un niveau satisfaisant.

Des nouveaux systèmes vidéo avec stockage numérique permettent d'améliorer la surveillance.

Les personnes sans abri pénètrent peu dans les parcs, ce dont les usagers sont satisfaits d'autant que, par ailleurs, les parcs sont maintenus dans un bon état de propreté.

Afin d'améliorer la sécurité dans les parkings mais aussi de continuer les efforts sur l'accueil et le service apporté à la clientèle, un Centre de Contrôle à Distance a été mis en service en 2018.

Ce CCD permet la récupération de toutes les alarmes critiques des installations dans les parcs et le pilotage à distance des équipements de péage, ceci en un seul point de contrôle ouvert 24h/24.

Pour ce faire, un appel d'offre a été lancé en 2016 pour la mise à niveau des différents équipements des parcs. Certains ont nécessité leur remplacement, car trop anciens, ou ne permettaient pas une « communication » numérique.

Au travers de cet appel d'offre, une société spécialisée dans la mise en place de « télécommande virtuelle » adaptée aux contraintes de l'exploitation des parkings. C'est la société Axiome Concept qui a remporté ce marché.

Depuis cette date, des équipements de sécurité comme les centrales incendies ou les sonorisations d'évacuation ont été changés ; des caméras vidéo positionnées aux entrées et sorties piétonnes des parcs ont été ajoutées ; des lecteurs piétons pour la sécurisation des accès ont été ajoutés ; plus de 100 points de phonie au service de la clientèle ont été câblés.

Le total des investissements sur l'ensemble du chantier y compris l'appel d'offre s'élève à plus de 1 100 000,00 H.T.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Les locaux du Centre de Contrôle à Distance sont situés au parking Rotonde 300, qui a été affecté uniquement au CCD.

Des travaux de rénovation ont été entrepris au dernier trimestre 2017 et l'installation définitive a été faite en début d'année 2018 pour un début d'activité le 1^{er} avril 2018.

Cinq opérateurs spécialisés ont été recrutés pour assurer le fonctionnement du CCD ; ce métier étant différent de celui exercé dans les parcs. Les postes de 8 heures chacun sont assurés en 3x8.

Un cabinet spécialisé dans les métiers du stationnement, SGK Conseil a accompagné la SEMEPA dans ce domaine.

Un appel d'offre a été réalisé en décembre 2017, pour l'attribution d'un marché de sécurisation des parkings via un prestataire spécialisé en sécurité.

Le but de ce marché est de mettre en place des rondes continues dans tous les parkings de la SEMEPA et ceci de 20h00 à 7h00 chaque jour, dimanches et jours fériés toute la journée, au travers de deux équipages mobiles très identifiables.

De plus, ces agents de sécurité formés aux levées de doutes incendie (SSIAP 1) sont la prolongation physique du personnel du Centre de Contrôle à Distance.

En liaison permanente avec le Centre, celui-ci leur indique en direct les interventions ou les levées de doutes à réaliser. Ils apportent de l'aide aux clients et par leur présence, augmentent le sentiment de sécurité dans les parcs. Ils se déplacent au moyen de véhicules électriques.

Pour rappel, du lundi au samedi et de 7h00 à 20h00, c'est le personnel de la SEMEPA qui assure une présence.

ENVIRONNEMENT

Les services techniques de la SEMEPA, sont, depuis quelques années déjà, équipés de véhicules électriques, s'intégrant parfaitement dans leurs missions au sein de la ville d'Aix-en-Provence.

D'autre part, chaque parking dispose désormais places places de stationnement pour les véhicules électriques, des bornes de recharge (charge lente) étant proposées aux usagers gratuitement.

- Carnot : 3
- Bellegarde : 3
- Cardeurs : 2
- Pasteur : 2
- Méjanes : 3
- Signoret : 2
- Mignet : 4

Il convient cependant de signaler que la fréquentation accrue des véhicules électriques conduira très rapidement à une augmentation du nombre de places équipées de bornes de recharge.



Les installations étant très fortement sollicitées (pollution, température élevée l'été ...) et afin d'optimiser le fonctionnement notamment électrique de nos installations, la SOCOTEC a réalisé un audit « poussé » sur nos installations électriques. Les aménagements et modernisations préconisés ont commencé en 2013 à Mignet et se sont poursuivis sur tous les parcs.

Travaux de modernisation amorcés en 2018 dans les parcs.

Pasteur :

- Changement intégral du matériel de péage avec lecture des plaques d'immatriculation facilitant ainsi l'accès à nos abonnés,
- Changement des 4 caisses automatiques du parking.

Bellegarde :

- Changement intégral du matériel de péage avec lecture des plaques d'immatriculations,
- Changement des 4 caisses automatiques du parking,
- Ouverture d'un accès piétons précédemment condamné vers la rue Mignet, Cette entrée/sortie supplémentaire est équipée de deux caisses automatiques dont une PMR. Cet accès est plus pratique et en lien direct avec la rue Mignet et donc le centre-ville.
- Les accès piétons du parking sont sécurisés par l'ajout de caméras de surveillance et par la mise en place de lecteur-piétons, réservant l'accès du parc aux seuls utilisateurs du parking au moyen de leur ticket.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_337-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Mignet :

- Changement intégral du matériel de péage avec lecture de plaques d'immatriculation,
- Changement des 5 caisses automatiques du parking dont une caisse simplifiée et uniquement CB, disposée entre entrée piétonne du parc afin de fluidifier le flux des clients.



Méjanès :

- La démarche de valorisation esthétique de ce parking a été poursuivie en ouvrant deux accès piétons supplémentaires ; l'un rue Coq et l'autre place Mozart au plus près du Grand Théâtre de Provence.
- Tous les accès ont été équipés de caisses automatiques, de caméras de surveillance vidéo et contrôle d'accès à l'extérieur.

Pour l'ensemble des parkings et des abonnés :

Un nouveau site internet dédié au stationnement dans les 9 parkings de la SEMEPA a été reconstruit. Ce site offre une carte interactive avec la position géographique de chaque parc, mais aussi le nombre de places disponibles en direct.

Une fiche descriptive des équipements et des services est disponible pour chaque parking. On y retrouve les tarifs, la capacité et un descriptif de l'ouvrage.

Il permet la diffusion d'information sur notre actualité au travers de la rubrique du même nom.

Un espace « abonnés » est dédié à nos clients dans lequel ils retrouvent leurs factures qui sont dématérialisées et accessibles uniquement sur le site. Cet espace est bien sûr privé et sécurisé par des codes choisis par notre clientèle.

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

En prévision de l'application de la loi sur la décentralisation du stationnement payant sur voirie et des modifications techniques importantes, une commande importante de 693 000,00 € HT a été passée au fournisseur PARKEON.

A la demande de la Mairie, il a fallu commander et installer 50 horodateurs dans le quartier des facultés, celui-ci devenant payant, l'investissement est de 351 336.00 € HT.

L'amortissement de cet investissement sera difficile à réaliser sur la durée du contrat restante avec le faible taux de verbalisation constaté.

La SEMEPA a engagé 1 100 000,00 € HT d'investissements pour l'achat des horodateurs, le scellement au sol de ceux-ci et la signalisation verticale et horizontale.

La nouvelle tarification induite par l'application de la loi MAPTAM devait être opérationnelle le 1^{er} janvier 2018 et donc être communiquée pendant le dernier semestre 2017 afin que les tarifs soient reprogrammés par la société Parkéon, sachant que toutes les Villes de France avaient la même contrainte.

Le 10 novembre 2017, par délibération du conseil municipal, un ensemble de dispositions réglementaires et tarifaires devant être appliqués au 1^{er} janvier 2018 a été voté. Cependant un arrêté devait être établi afin de faire appliquer cette délibération.

La parution de l'arrêté municipal définissant les nouveaux tarifs, a eu lieu le 28 décembre 2017 et communiqué à la SEMEPA le 02 janvier 2018 pour une mise en application le 1^{er} janvier 2018.

Services et paiements

Les transactions réglées en espèces restent importantes.

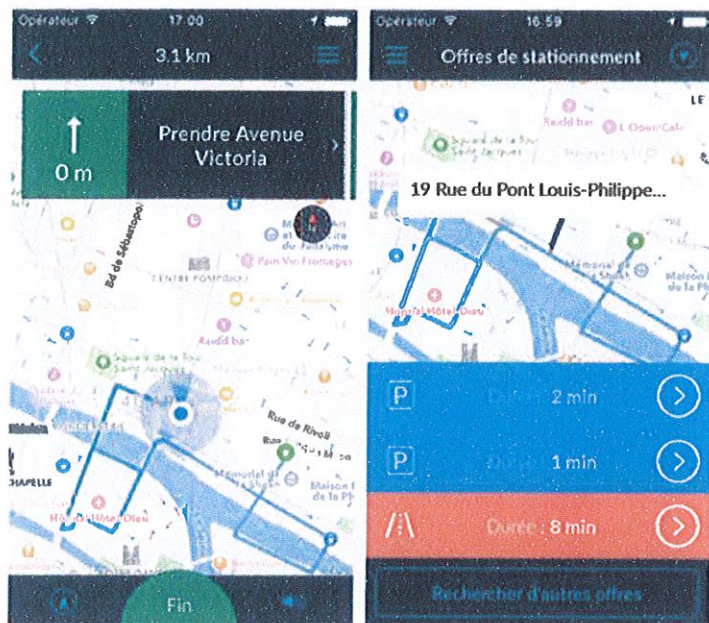
Pour 2018, les transactions enregistrées en espèces représentent 40,68 % du chiffre d'affaire total de la Voirie contre 52,99 % en 2017. A l'inverse, le nombre de transactions réglées par carte bancaire augmente. Cependant, le nombre total de transactions a baissé considérablement. Il est passé de 1 411 069 en 2016, puis à 1 222 932 en 2017 pour chuter à 551 517.

Outre la baisse de la surveillance constatée, la suppression d'environ 200 places de stationnement payant sur voirie du fait des travaux engagés par la Ville sur les places Palais, Prêcheurs et Madeleine peut expliquer la baisse du nombre de clients payants. Cette décision unilatérale de la Ville a un impact direct sur le chiffre d'affaires.

Conjointement avec l'équipementier français des horodateurs, Parkéon, la SEMEPA a développé et mis à la disposition du public une application smartphone gratuite dénommée « Path To Park »

Ce service localise et guide sur un trajet permettant de trouver une place de stationnement en voirie avec la plus grande probabilité.

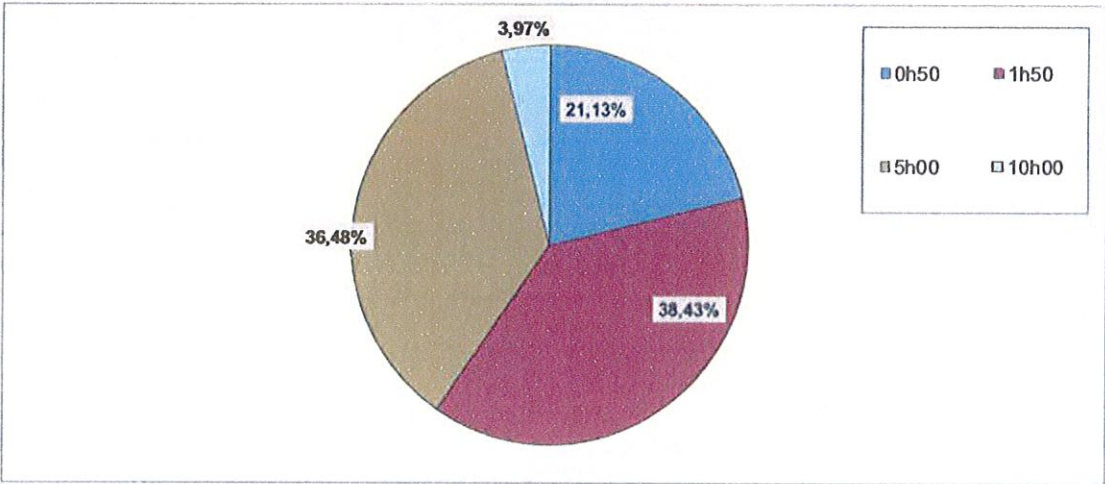
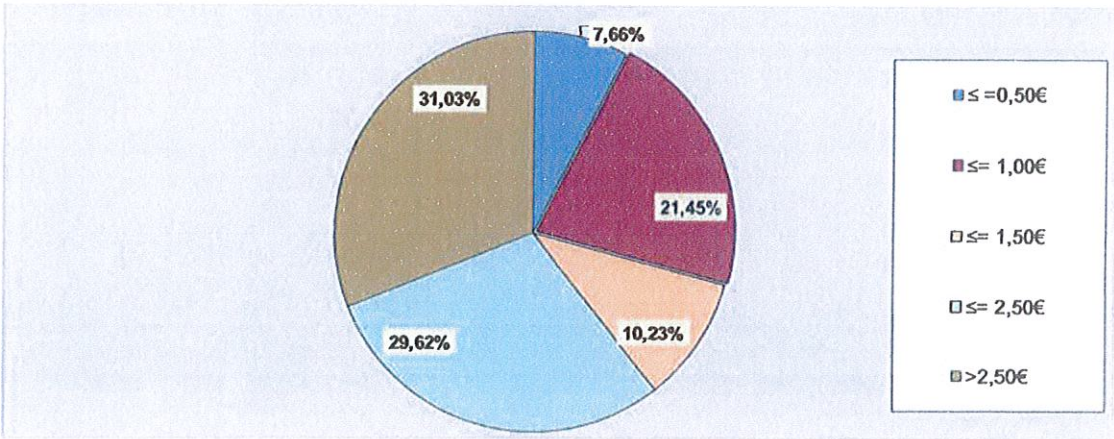
Si l'on ne trouve pas de place sur ce mini itinéraire, le guidage accompagne l'utilisateur jusqu'à l'un des parkings.



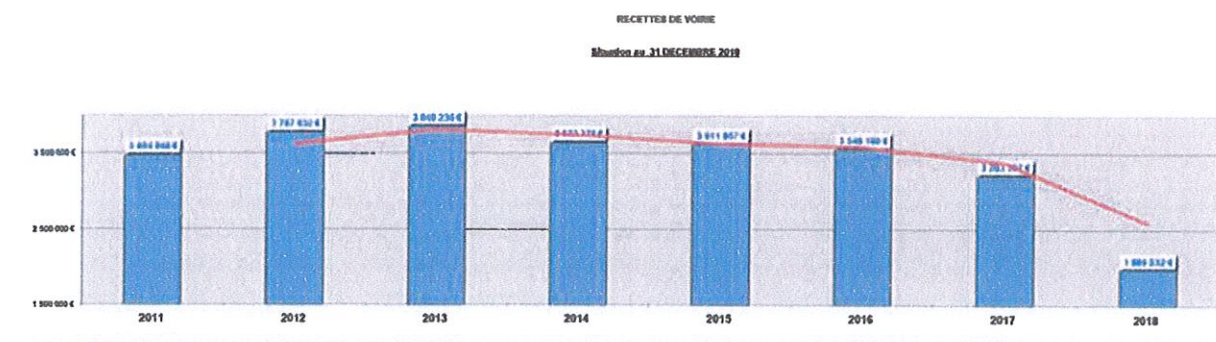
La mise en place de nouveaux horodateurs solaires, a permis, grâce notamment à un entretien préventif des équipes de maintenance, un taux de service proche de 100%, réduisant ainsi de façon très sensible les contestations des usagers.

REGIE VOIRIE - STATIONNEMENT VOIE PUBLIQUE

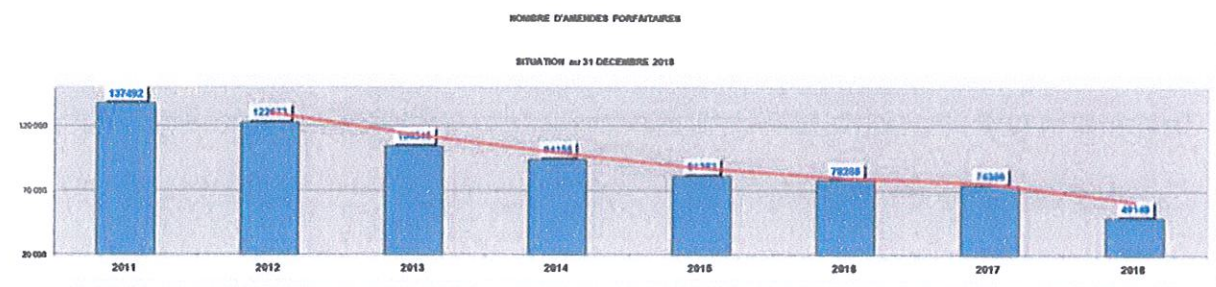
Répartition des transactions par montant et par temps année 2017 - total 1 222 932								
Par montant payé					Par temps de stationnement payé			
≤ =0,50€	≤ = 1,00€	≤ = 1,50€	≤ = 2,50€	>2,50€	0h50	1h50	5h00	10h00
93 697	262 371	125 160	362 222	379 482	258 416	469 914	446 106	48 496
7,66%	21,45%	10,23%	29,62%	31,03%	21,13%	38,43%	36,48%	3,97%



Les recettes voirie s'élèvent pour l'année 2018 à 1 969 532 euros contre 3 203 597 en 2017.



Le nombre de contraventions dressées, forfait post stationnement en forte baisse, s'est élevé à 49 149 en 2018 contre 74 306 en 2017.



Il faut rappeler que depuis 1993, les agents chargés de la surveillance, peuvent sanctionner toutes les infractions relatives au stationnement, qu'il soit payant ou non. Cela doit contribuer à améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la ville.

En ce qui concerne les usagers de la voie publique, un tarif « résidant » est à la disposition des habitants du centre-ville, se traduisant par une réduction de 50 % sur le tarif normal. La gratuité de stationnement en voirie est accordée aux :

- véhicules électriques
- véhicules affichant le macaron G.I.C ou G.I.G

L'intérêt de la SEMEPA qui a fait en sorte de rendre les parcs plus attrayants, et l'intérêt général qui voudrait que l'on circule plus facilement et qu'il y ait sur la voirie une plus forte rotation des véhicules, sont concomitants.

Cependant, les contraintes sécuritaires données par la Préfecture et par « l'Etat d'urgence » fait que très souvent les ASVP sont réaffectés à d'autres missions que celle du contrôle du stationnement payant sur voirie. Cela a un impact direct sur la verbalisation et donc sur le paiement à l'horodateur.

Le résultat de l'exercice de l'activité est un bénéfice de **7 718 835 €** après participation et impôt sur les sociétés.

Le contrat de DSP signé le 29 décembre 1986 arrivant à échéance en décembre 2021, les plans d'amortissement et de provisions pratiqués depuis 1986 ont été révisés en 2018 en vue de la clôture de la concession le 29 décembre 2021 et de façon à s'assurer que ces actifs soient totalement amortis fin 2021.

Le résultat de cette mise à niveau fait ressortir un excédent artificiel de 7 718 835 euros sur la concession du 29 décembre 1986.

En contrepartie une provision de débouclage en cours d'un contrat de prêt résilié a été constatée en 2018 pour la DSP du 5 novembre 2003.

Ce qui fait ressortir une perte artificielle de 6 191 522 euros. Les deux se compensent largement pour faire ressortir un résultat global de l'activité stationnement supérieur à 1,5M €.

Ces régularisations étant faites les résultats des exercices suivants traduiront la réalité de l'exploitation.

SEMIIPA COMPTE DE RESULTAT 2018
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	973 803	1 712 709	-738 906	-43,1%
Recettes parkings	10 184 740	9 862 008	322 732	3,4%
<i>Chiffre d'affaires net</i>	11 158 543	11 564 717	-406 173	-3,5%
1. Total produits d'exploitation	11 631 696	12 144 124	-512 428	-4,2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 624 126	2 976 582	-352 456	-11,8%
Impôts, taxes et versements assimilés	682 804	618 970	63 834	10,3%
Charges de personnel	2 547 255	2 660 247	-102 992	-3,9%
Dotation aux amortissements et Provisions	1 519 504	2 474 666	-955 162	-38,6%
2. Total charges d'exploitation	7 373 689	8 720 465	-1 346 806	-15,4%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	4 258 007	3 423 629	834 378	24,4%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-55 013	-70 421	15 408	-21,9%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	4 202 994	3 353 208	849 786	25,3%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	7 573 173	4 093	7 569 080	18 490,4%
11. PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS	365 450	245 267	110 183	44,9%
12. IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 701 832	1 195 752	2 506 080	209,6%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	19 206 766	12 156 539	7 050 227	58,0%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	11 487 931	10 235 279	1 252 652	12,2%
RESULTAT	7 718 835	1 921 260	5 797 555	301,8%

SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2018
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986 et DU 5 NOVEMBRE 2003

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	973 803	1 712 709	-738 906	-43,1%
Revenues parkings	17 740 299	17 517 220	223 079	1,3%
<i>Chiffre d'affaires net</i>	18 714 103	19 229 929	-515 826	-2,7%
1. Total produits d'exploitation	19 760 074	19 834 244	-74 170	-0,4%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	4 179 145	4 502 292	-323 147	-7,2%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 008 147	905 492	102 655	11,3%
Charges de personnel	3 874 333	3 810 839	63 494	1,7%
Dotation aux amortissements et Provisions	3 037 983	4 538 946	-1 500 963	-33,1%
2. Total charges d'exploitation	12 099 609	13 757 569	-1 657 960	-12,1%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	7 660 465	6 076 675	1 583 789	26,1%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-2 287 024	-2 339 440	52 416	-2,2%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	5 373 441	3 737 235	1 636 206	43,8%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	826 303	-21 302	847 605	-39,78,9%
11. PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS	596 129	324 194	271 935	83,9%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	4 076 302	1 498 239	2 578 063	172,1%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	27 336 460	19 857 077	7 479 383	37,7%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	25 809 147	17 958 588	7 850 559	43,7%
RESULTAT	1 527 313	1 898 488	-371 175	-19,6%

OBJET : Mobilité – Déplacement, mobilité, transports et infrastructures – AVIS – Présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire de service public Semepa pour les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret et stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **15 DEC. 2020**